



Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha

Position sur l'accès au marché pour les biens non agricoles

Etat des lieux

La réduction accrue des droits de douane sur les produits non agricoles est l'un des chapitres importants des négociations en cours à l'OMC. La Déclaration de Doha reconnaît cependant que les pays en développement et les pays les moins avancés ont « des besoins et des intérêts spécifiques » dont il faut tenir compte. Ces spécificités justifient que la réciprocité en matière de réduction des droits de douane ne soit pas totale.

En comparaison avec les pays industrialisés, les pays en développement ont généralement des droits de douane assez élevés sur les produits industriels. Les tarifs constituent une part importante de leurs revenus : d'après le FMI, les produits des droits d'importation représentent 15% du revenu total des pays en développement entre 1999 et 2001, et environ 30% pour les Etats africains ; ils servent également à protéger leurs industries naissantes.

Pour les pays en développement, les droits de douane sont donc encore aujourd'hui un instrument essentiel de politique économique. Des formes alternatives d'imposition pourraient être envisagées à long terme. Elles demandent toutefois une organisation administrative et fiscale dont la plupart des pays pauvres ne disposent pas aujourd'hui.

Dans ce domaine, comme dans d'autres, l'« esprit de Doha » n'a pas vraiment été respecté. Les propositions actuellement sur la table à l'OMC – formule de calcul, consolidation obligée des lignes tarifaires, libéralisation accélérée et totale de sept secteurs sensibles – vont plus dans le sens d'une harmonisation que d'une différenciation des politiques tarifaires selon les besoins et intérêts spécifiques des pays. Elles touchent d'abord et plus fortement les tarifs élevés et non consolidés, donc les pays en développement, au risque d'accroître les déséquilibres existants, de les exposer davantage à la concurrence étrangère, de pénaliser leurs stratégies de développement, de réduire leur flexibilité politique, de conduire à une détérioration de leurs balances des paiements via une baisse des revenus et des apports en devises étrangères.

Imposer aux pays en développement une réduction importante et accélérée des droits de douane risque donc de fragiliser encore plus ces pays déjà peu concurrentiels sur le plan international et de favoriser un processus de désindustrialisation, à l'instar de ce qu'ont vécu nombre de pays d'Afrique soumis aux programmes de libéralisation de la Banque mondiale et du FMI. De plus, une baisse tarifaire supplémentaire érodera encore davantage les marges d'accès préférentiel à certains marchés (en particulier des pays de

l'Union européenne) dont bénéficient de nombreux petits pays très vulnérables sur le plan économique.

Revendications

La Communauté de travail des œuvres d'entraide demande donc à la Suisse de prendre fait et cause pour les pays en développement, et de défendre les points suivants :

- Le but principal des négociations doit être la promotion d'une industrie domestique répondant aux critères du développement durable.
- Les pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres et ceux qui ont une industrie naissante – donc vulnérable – ne doivent pas assumer des obligations en termes de réductions tarifaires ; comme dans les autres cycles de négociations, ces pays doivent pouvoir conserver des politiques douanières flexibles et adaptées à leurs besoins particuliers en matière de développement économique et industriel. Toute réduction tarifaire doit donc se faire sur une base volontaire et dans les secteurs définis par les pays eux-mêmes.
- Des régimes préférentiels permettant aux pays pauvres de continuer à jouer un rôle sur le marché mondial doivent être préservés.
- Les pays développés doivent faire des efforts de réductions tarifaires – notamment en éliminant les pics tarifaires et les tarifs progressifs – sur les produits exportés par les pays en développement.
- Les négociations doivent être fondées sur les tarifs consolidés et non sur les tarifs appliqués. Afin de sauvegarder une certaine souplesse, les pays en développement doivent pouvoir décider eux-mêmes des lignes tarifaires à consolider.
- Les pays qui ont souffert de désindustrialisation liée à des réductions tarifaires antérieures doivent avoir la possibilité d'élever à nouveau leurs tarifs dans les secteurs touchés.
- Des études supplémentaires indépendantes et objectives doivent être réalisées pour déterminer l'influence des libéralisations commerciales sur les processus d'industrialisation dans les pays en développement.

Août 2003

Auteurs :

Bastienne Joerchel/Michel Egger, Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le prochain, Helvetas, Caritas, Eper, tél. 021 612 00 95